



Séance du Conseil municipal du mardi 10 novembre 2020

Procès-verbal

Présents	M. Patrick FISCHLER, président	Exécutif	M. René JEMMELY, maire
	Mme Isabelle MERMOUD, vice-présidente		M. Éric GARDI, adjoint
	M. Blaise BOSSON		M. Olivier GOY, adjoint
	M. Thierry BUBLOZ		
	Mme Françoise CERUTTI	Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
	Mme Sophie DÖRFLIGER		
	Mme Candice EISSLER-GROS	Procès-verbaliste	M. Giovanni ERRICHELLI
	M. Jacques HUTIN		
	M. Philippe ISELI		
	Mme Alessia SCHMID		
Mme Ursula ZIELAZEK			
Excusés	Mme Adélaïde CRUCHON		
	M. Daniel MENETREY		

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2020
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Propositions de l'Exécutif
 - Délibérations**
 - D 07-2020 P budget de fonctionnement annuel, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter pour l'exercice 2021
 - Rapport de la commission des finances du 2 novembre 2020
 - D 08-2019 P indemnités allouées en 2021 au Maire et aux Adjoints
 - D 09-2019 P fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021
 - D 10-2019 P crédit d'engagement de CHF 63'400.- destiné au versement de la contribution annuelle 2021 au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)
5. Propositions de motions et de résolutions
6. Local de vote : nomination des suppléants de la présidente et de la vice-présidente pour 2021



7. Communications des commissions
 8. Communication des dates des prochaines commissions
 9. Questions et divers
-

M. FISCHLER, président du Conseil, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre formellement la séance à 20 h 00 ; il rappelle que la séance dévolue au budget, normalement prévue à 18 h 30 et suivie d'un traditionnel repas, a dû être retardée en raison des restrictions liées à la crise sanitaire.

Il prie le Conseil de bien vouloir excuser l'absence de **Mme Adélaïde CRUCHON** et de **M. Daniel MENETREY**, annonce que **Mme MERMOUD** quittera la séance après le vote du budget, puis procède à la lecture du premier point de l'ordre de jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22.09.2020

Aucune remarque ni demande de corrections n'étant soulevée, le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020 est approuvé **par 7 voix POUR et 1 abstention**.

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. FISCHLER ne rapporte aucune communication formelle du Bureau, si ce n'est le rappel, qu'à deux semaines des votations importantes qui concernent la commune, il est encore temps – et important — de continuer à se mobiliser, notamment de faire circuler l'information via les réseaux sociaux, afin de sensibiliser également les communes de la Rive droite, qui méconnaissent peut-être tous les enjeux du vote.

M. HUTIN invite à prendre connaissance et à partager l'émission diffusée ce lundi 9 novembre 2020 sur la TSR dans le cadre du programme « Couleurs locales ».

Mme ZIELAZEK intervient également à ce sujet pour relever l'excellent reportage de M. Valentin EMERY, diffusé récemment sur Léman Bleu.

> Arrivée de Mme Alessia SCHMID à 20 h 05



3. Communications de l'Exécutif

3.1 Sablère du Cannelet SA

M. JEMMELY soutient les propos du président du Bureau en réitérant qu'il est en effet important de se mobiliser pour cette votation du 29 novembre prochain. Il exhorte ainsi à partager le plus largement possible les deux vidéos diffusées sur le réseau Facebook. Le Comité, quant à lui, effectue un grand travail de sensibilisation, de même que le fait la Fondation Pro Natura. Pour le surplus, il regrette l'implication négative des milieux patronaux, comme la FMB et la FER.

3.2 Terrains Portier

M. JEMMELY informe qu'une réunion de travail est prévue ce jeudi 12 novembre avec les ingénieurs, afin de déterminer si le projet ira vers un système de chauffage à pellets ou plutôt vers celui d'un chauffage PAC (pompe à chaleur). La solution retenue devrait être connue pour la fin de l'année civile.

> Arrivée de Mme CERUTTI à 20 h 10.

3.3 Association des communes genevoises (ACG)

M. GOY rapporte deux décisions d'opposition à des projets de loi du Canton ; la première concernant les prestations sociales de mesures de soutiens aux personnes âgées, où le système financier proposé n'était pas satisfaisant, car la péréquation financière s'avérait défavorable aux communes ; la seconde concernant la répartition des tâches entre le Canton et les communes pour les prestations d'urgence en faveur des sans-abri, car la totalité de l'engagement financier incombait aux communes.

3.4 La nuit est belle

M. GOY souligne l'accord obtenu pour reconduire l'opération éponyme qui aura lieu vers le 21 mai 2021, et où il sera question d'éteindre l'éclairage public durant quelques heures la nuit, afin de préserver la petite faune nocturne.

3.5 Sécurité

M. GARDI rappelle que la société de surveillance GSA est mandatée pour effectuer des passages nocturnes sur la commune et qu'il n'est donc pas anormal que leurs agents s'inquiètent de toute réunion de personnes dans et aux abords des locaux communaux. Cela concerne aussi les réunions qu'engendre le Conseil municipal.



3.6 ORPC

M. GARDI indique que cette instance a reçu la semaine dernière, comme ce fut le cas au mois de mars dernier, un ordre de mobilisation pour une éventuelle demande de soutien au Canton, dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19.

3.7 Travaux routiers

M. GARDI rapporte que la commission travaux a validé une série de réparations de chaussées, qui se dérouleront encore durant cette année civile, et ce principalement afin de combler divers trous en formation.

3.8 Déchetteries communales

M. GARDI confirme qu'une autorisation a été délivrée pour le projet du haut de Sézegnin, installation qui comportera quatre fosses enterrées. Il rapporte à ce sujet une récente décision de l'État, impliquant la délégation aux communes de la responsabilité des chantiers ouverts sur le territoire communal.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 D 07-2020 P : proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à autorisation d'emprunter pour l'exercice 2021

- Rapport de la commission des finances du 2 novembre 2020 :

Le président du Conseil donne lecture de la délibération, puis propose d'en voter **l'entrée en matière, formalité acceptée à l'unanimité des votants (10)**.

M. BUBLOZ procède dès lors à la lecture du rapport de la commission des finances, document structuré en trois points :

- 1) Commentaires généraux
- 2) Lecture du projet de budget
- 3) Décisions

Le premier point révèle que le budget 2021 est en baisse de 6,39 % par rapport au budget de l'année précédente ; la différence se justifiant par une baisse des entrées fiscales liées probablement à la votation sur la RFFA.

Le deuxième point concerne le passage en revue du projet de budget, les commentaires qu'il implique et les débats relatifs aux éléments constituant les rubriques, comptes et montants tels que proposés par l'Exécutif.



Le troisième point reflète les décisions approuvées ou refusées par la commission finances ; elles concernent notamment les postes prévus pour les indemnités de l'Exécutif, l'entretien des machines et véhicules, le transport des élèves et le centime additionnel.

M. BUBLOZ rapporte *in fine* que la commission propose de voter le budget tel que proposé par l'Exécutif.

Plusieurs compléments d'informations relatives aux postes et à la justification des montants concernés sont demandés par les élus, compléments pour lesquels l'Exécutif donne entière explication et/ou précision.

Cela étant, à la demande de M. FISCHLER, préalablement au vote de la présente délibération, il est procédé au vote des délibérations D 08-2020 P et D 09-2020 P qui suivent, puisque celles-là sont susceptibles de modifier le point 1 de la décision ci-dessous.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 10 novembre 2020,

À L'UNANIMITÉ des votants (10),

DÉCIDE

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de CHF 4'903'354.- aux charges et de CHF 4'906'262.- aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à CHF 2'908.-.
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 2'908.- et résultat extraordinaire de -CHF 0.-.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à 50 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 à 0 centime.
4. D'autoriser le Maire à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.



4.2 D 08-2020 P : proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2021 aux Maire et Adjoint

Afin de pouvoir interpellier le Maire au sujet de cette délibération, **M. FISCHLER** transmet provisoirement la présidence du Conseil à **Mme MERMOUD**, qui en donne lecture et dont **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des votants (10)**.

M. JEMMELY rappelle que la justification des éléments financiers que comporte la délibération a été fournie par la Commission des finances.

M. FISCHLER constate qu'une augmentation des indemnités allouées à l'Exécutif a déjà eu lieu en 2014, puis en 2018, afin d'harmoniser les indemnités entre les diverses communes de la Champagne. Il s'interroge dès lors sur la pertinence de cette nouvelle augmentation, qui ferait passer les indemnités des élus d'Avusy au-dessus de celles des autres élus de la Champagne. Par ailleurs, et sans vouloir remettre en question le surcroît de travail justifiant cette augmentation, il regrette que la mesure ne soit pas également appliquée aux élus du Conseil.

M. JEMMELY rappelle que les indemnités votées en 2018 ne l'ont pas été pour harmoniser les montants alloués aux Exécutifs de la Champagne, mais suite à la modification du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, imposant des indemnités minimums pour les adjoints et les maires du canton ; cela étant, les indemnités allouées à l'Exécutif d'Avusy sont encore largement au-dessous de celles touchées par les autres plus grandes communes, et ce malgré une indiscutable augmentation de la charge de travail. Quant aux éventuelles augmentations auxquelles pourraient prétendre les élus du Conseil, il indique que ce n'est pas à l'Exécutif d'en proposer la mesure, mais aux élus d'en effectuer la demande.

M. BUBLOZ comprend parfaitement la teneur des propos tenus par le Maire, tout en relevant qu'il serait effectivement opportun d'augmenter simultanément les indemnités allouées aux élus de l'Exécutif et du Conseil municipal. Il conviendrait cependant de porter à la connaissance de la Commission finances ces prétentions avant la séance du budget, afin qu'elle puisse en anticiper l'appréciation et éviter les discussions le jour même du vote du budget !

Une discussion générale s'engage à ce sujet, où plusieurs élus s'expriment quant à la nécessité et aux formalités liées à une telle demande. La discussion s'achève par la décision prise **à l'unanimité des votants (10) de ne pas reporter le vote du budget 2021**.



M. FISCHLER reprend la présidence du Conseil et procède dès lors au vote de la délibération :

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 10 novembre 2020,

À l'UNANIMITÉ des votants (10),

DÉCIDE

1. De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 44'400.- et aux Adjoints à CHF 30'000.- chacun, soit un total de CHF 104'400.-.
2. De porter ces sommes sur la rubrique budgétaire 012.30.

4.3 D 09-2020 P : proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021

Le président donne lecture du dispositif de la délibération, dont **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des votants (10).**

Aucune remarque ni question n'étant soulevée, il est procédé sans autre au vote de la délibération :

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 10 novembre 2020,

Par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention (10),

DÉCIDE

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à Fr. 30.-.

4.4 D 10-2020 P : crédit d'engagement de Fr. 63'400.- destiné au versement de la contribution annuelle 2021 au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)



Le président donne lecture du dispositif de la délibération, dont **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des votants (10)**.

Aucune remarque ni question n'étant soulevée, il est procédé au vote de la délibération :

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 10 novembre 2020,

Par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention (10),

DÉCIDE

1. D'ouvrir au Maire un crédit de 63'400 francs pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 « subventions d'investissement versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun »).
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2022.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

> *Départ de Mme MERMOUD à 21 h 16*

5. Proposition de motions et de résolutions

Néant.

6. Local de vote : nomination des suppléantes de la présidente et de la vice-présidente pour 2021.

La présidente et la vice-présidente ayant été nommées lors de la séance du Conseil précédent, leurs suppléantes respectives ont, entre temps, été trouvées, de sorte que les propositions formulées par **Mme CERUTTI** sont tacitement **acceptées à l'unanimité des votants (9)**, avec les remerciements du Conseil. Ainsi, **Mme Jacqueline ISELI** est nommée suppléante de la présidente, et **Mme Daniela KOPP** suppléante de la vice-présidente.



7. Communications des commissions

7.1 Commission économie et agriculture

M. FISCHLER indique que les travaux de mise à jour d'Avusy pratique suivent leur cours, tandis qu'une demande d'amélioration du site internet doit être appréciée.

7.2 Commission finances

Néant

7.3 Commission environnement

Mme ZIELAZEK rapporte que des discussions relatives aux sorties reprendront en 2021, tandis qu'aucune n'est prévue d'ici la fin de l'année courante.

7.4 Commission aménagements et travaux

Néant

7.5 Commission Sablière du Cannelet SA

M. FISCHLER ne rapporte aucun élément nouveau et indique que les votations du 29 novembre prochain détermineront si la commission perdurera ou non.

7.6 Commission sociale

Mme CERUTTI rapporte que les divers dossiers actifs évolueront vers des échanges et des contacts aussitôt que les mesures sanitaires le permettront.

7.7 Commission ad hoc plan directeur

M. HUTIN indique avoir reçu récemment les dernières mises à jour effectuées par le bureau d'ingénieurs. Ces données seront examinées lors de la prochaine séance de commissions et suivantes.

7.8 Commission ad hoc terrains Portier

M. HUTIN évoque une séance d'information qui s'est tenue en faveur des nouveaux membres de la commission, séance au cours de laquelle le point de la situation n'a pas manqué d'être dressé. Il s'agit désormais de déterminer si cette Commission doit, à l'instar de la Commission référencée au point 7.4, elle aussi perdurer ou non. À la demande de **M. BUBLOZ**, il confirme que la fondation immobilière a bien été créée : la question sera de s'interroger sur la pertinence actuelle de l'activer. Aussi, afin de pouvoir se déterminer, des renseignements seront pris et des arguments fournis à ce sujet.



8. Communication des dates des prochaines commissions

▪ Commission économie et agriculture :	18 janvier 2021 à	18h30
▪ Commission sociale :	18 novembre 2020 à	20h00
▪ Commission finances :	à déterminer	
▪ Commission aménagement et travaux :	30 novembre 2020 à	18h30
▪ Commission environnement :	25 novembre 2020 à	19h30
▪ Commission ad hoc plan directeur :	7 décembre 2020 à	18h30
▪ Commission ad hoc terrains Portier :	à déterminer	
▪ Commission sablière du Cannelet SA :	à déterminer	

9. Questions et divers

9.1 **M. GARDI** rapporte ne pas avoir été élu au Conseil administratif des SIG ; il remercie toutefois les personnes ayant participé au vote pour le soutien qu'elles lui ont apporté.

9.2 **Mme EISSLER** souhaite savoir si le projet de nouvelles plaquettes comportant le numéro des emplacements funéraires est toujours d'actualité. **M. JEMMELY** confirme que ce projet doit être actualisé, tandis que **M. GANGLOFF** précise qu'il le sera lorsque tous les bénéficiaires de concessions auront bien été identifiés. À cet effet et entre autres mesures, des publications dans la FAO seront nécessaires.

9.3 **Mme DÖRFLIGER** signale la présence menaçante d'arbres secs à l'endroit du petit bois situé entre Sézegnin et Athenaz. **M. GARDI** confirme qu'un rendez-vous sur place avec le propriétaire foncier a été programmé.

Par ailleurs, et pour répondre à son interrogation, **M. GOY** lui communique les coordonnées téléphoniques de la centrale des gardes faune, auprès duquel il convient de s'adresser lors du constat d'animaux morts.

9.4 **M. HUTIN** rapporte avoir constaté la présence d'objets hétéroclites situés vers la propriété munie de barbelés à proximité du Reposoir sur la route du Creux-du-Loup ; certains pourraient être de nature toxique ou polluante. **M. JEMMELY** en prend bonne note et ne manquera pas de se rendre sur place pour vérification.

9.5 **M. FISCHLER** souhaite connaître l'issue de la séance qui s'est tenue avec les TPG et à laquelle un membre de l'Exécutif a participé ; **M. GARDI** confirme qu'aucune décision favorable à la commune ne s'est dégagée de la réunion.



Sans transition, il souhaite savoir si des mesures ont pu être prises à l'endroit de la sortie de la gravière Holcim ; **M. JEMMELY** confirme que le danger à cet endroit n'a pas manqué d'être rapporté à l'Etat, puisqu'un giratoire a été demandé, mais refusé par les autorités cantonales. Celles-ci ne semblent pas vouloir entrer en matière.

Une alternative pourrait s'articuler autour du déplacement de la dune à motocross, où les terrains sont propriété de la commune.

Par ailleurs, le traçage des lignes de la piste cyclable à cet endroit demeure toujours très effacé.

L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,

Le président du Conseil clôt la séance à 21 h 58.

Un conseiller

Le secrétaire

Le président du Conseil